



DECISION DU PRESIDENT

DEC_2025_035

Objet : Marché à procédure adaptée avec la Société KVI (KANADEVIA INOVA ESTI), pour la fourniture de pièces de rechange pour la grille du four d'incinération d'ordures ménagères de l'UVE de Bénesse-Mareme – Accord-cadre à bons de commandes d'une durée maximale d'un an

Le Président du SITCOM Côte sud des Landes,

VU les statuts du SITCOM Côte sud des Landes en vigueur

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5211-10 qui stipule que le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant

VU la délibération du Comité syndical du 8 septembre 2020 relative à l'élection de Monsieur Alain CAUNÈGRE en qualité de Président

VU la délibération du Comité syndical du 8 septembre 2020, qui délègue au président la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, marchés subséquents aux accords-cadres de travaux, maîtrise d'œuvre, fournitures et services qui peuvent être passés dans le cadre d'une procédure adaptée, négociés sans mise en concurrence et leurs modifications ; de toutes procédures formalisées quel que soit leur montant, ainsi que toute décision, de signer leurs avenants y compris ceux qui entraînent une augmentation du montant du contrat initial et sous réserves d'attribution ou d'avis par la Commission d'appel d'offres lorsque le Code de la commande publique l'impose

VU les articles L. 2123-1, R.2123-1, R.2123-4 et R. 2131-12 du Code de la commande publique

VU les articles L. 2125-1 1°, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique

VU l'avis d'appel à concurrence paru au BOAMP le 08/03/2024

CONSIDERANT que l'offre de la Société KVI (KANADEVIA INOVA ESTI), est économiquement la plus avantageuse

VU les crédits inscrits au budget du Syndicat

DECIDE

DE SIGNER le l'accord-cadre à bons de commande en objet

	ENTREPRISE	MONTANT € HT
Fourniture de pièces de rechange pour la grille du four d'incinération d'ordures ménagères de l'UVE de Bénesse Mareme	KVI (KANADEVIA INOVA ESTI)	Sur bordereau de prix
Valeur maximale sur la durée maximale du marché (un an)		220 000 € HT

Envoyé en préfecture le 11/06/2025

Reçu en préfecture le 11/06/2025

Publié le 13/06/2025

ID : 040-254001977-20250610-DEC_2025_035-DE



PREND ACTE que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

A Bénesse-Maremne, le 10 juin 2025

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

